Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le
ID : 031-213105471-20250925-DB12025_6_89-DE

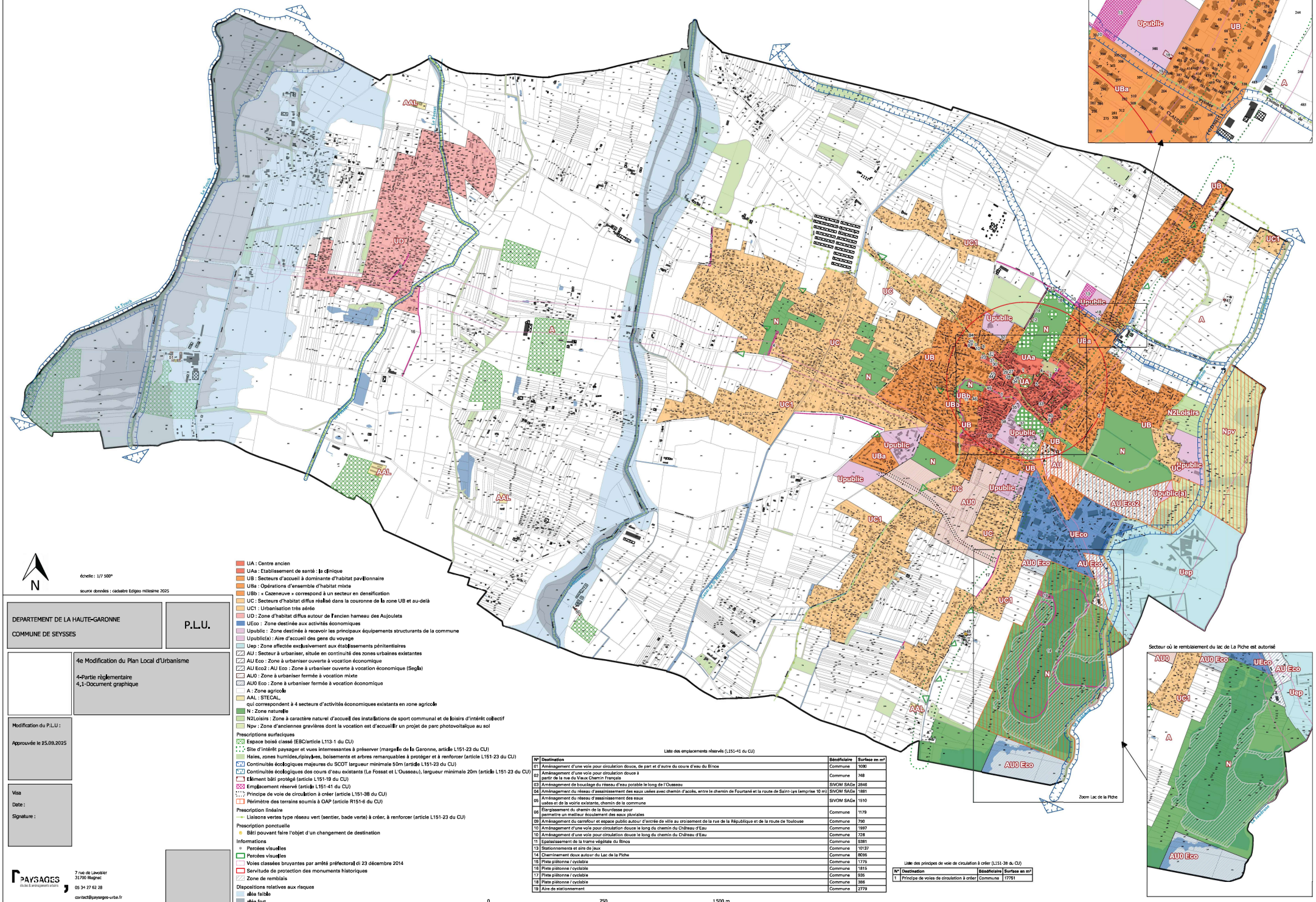

N

échelle : 1/7 500°

source données : cadastre Edigeo millesime 2025

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE SEYSSES

P.L.U.

4e Modification du Plan Local d'Urbanisme

4-Partie règlementaire
4.1-Document graphique

Modification du P.L.U :

Approuvée le 25.09.2025

Visa

Date :

Signature :

PAYSAGES
études & aménagements urbains
7 rue de Lavoisier
31700 Blagnac
05 34 27 62 28
contact@paysages-urbe.fr

UA : Centre ancien
UAa : Etablissement de santé : la clinique
UB : Secteurs d'accueil à dominante d'habitat pavillonnaire
UBa : Opérations d'ensemble d'habitat mixte
UBb : « Cazeneuve » correspond à un secteur en densification
UC : Secteurs d'habitat diffus réalisé dans la couronne de la zone UB et au-delà
UC1 : Urbanisation très aérée
UD : Zone d'habitat diffus autour de l'ancien hameau des Aujoulets
UEco : Zone destinée aux activités économiques
Upublic : Zone destinée à recevoir les principaux équipements structurants de la commune
Upublic(s) : Aire d'accueil des gens du voyage
Uep : Zone affectée exclusivement aux établissements pénitentiaires
AU : Secteur à urbaniser, située en continuité des zones urbaines existantes
AU Eco : Zone à urbaniser ouverte à vocation économique
AU Eco2 : AU Eco : Zone à urbaniser ouverte à vocation économique (Segla)
AU0 : Zone à urbaniser fermée à vocation mixte
AU0 Eco : Zone à urbaniser fermée à vocation économique
A : Zone agricole
AAL : STECAL,
qui correspondent à 4 secteurs d'activités économiques existants en zone agricole
N : Zone naturelle
N2Loisirs : Zone à caractère naturel d'accueil des installations de sport communal et de loisirs d'intérêt collectif
Npv : Zone d'anciennes grevières dont la vocation est d'accueillir un projet de parc photovoltaïque au sol

Prescriptions surfaciques
Espace boisé classé (EBC/article L113-1 du CU)
Site d'intérêt paysager et vues intéressantes à préserver (margelle de la Garonne, article L151-23 du CU)
Haies, zones humides,ripisylves, boisements et arbres remarquables à protéger et à renforcer (article L151-23 du CU)
Continuités écologiques majeures du SCOT largueur minimale 50m (article L151-23 du CU)
Continuités écologiques des cours d'eau existants (Le Fossat et L'Ousseau), largueur minimale 20m (article L151-23 du CU)
Elément bâti protégé (article L151-19 du CU)
Emplacement réservé (article L151-41 du CU)
Principe de voie de circulation à créer (article L151-38 du CU)
Périmètre des terrains soumis à OAP (article R151-6 du CU)

Prescription linéaire
Liaisons vertes type réseau vert (sentier, bade verte) à créer, à renforcer (article L151-23 du CU)

Prescription ponctuelle
Bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Informations
Percées visuelles
Percées visuelles
Voies classées bruyantes par arrêté préfectoral di 23 décembre 2014
Servitude de protection des monuments historiques
Zone de remblais

Dispositions relatives aux risques
aléa faible
aléa fort
aléa moyen

Liste des emplacements réservés (L151-41 du CU)

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface en m²
01	Aménagement d'une voie pour circulation douce, de part et d'autre du cours d'eau du Binos	Commune	1090
02	Aménagement d'une voie pour circulation douce à partir de la rue du Vieux Chemin Français	Commune	748
03	Aménagement de bouclage du réseau d'eau potable le long de l'Ousseau	SIVOM SAGe	2846
04	Aménagement du réseau d'assainissement des eaux usées avec chemin d'accès, entre le chemin de Fourtané et la route de Saint-Lys (emprise 10 m)	SIVOM SAGe	1881
05	Aménagement du réseau d'assainissement des eaux usées et de la voirie existante, chemin de la commune	SIVOM SAGe	1510
06	Elargissement du chemin de la Bourdasse pour permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales	Commune	1179
08	Aménagement du carrefour et espace public autour d'entrée de ville au croisement de la rue de la République et de la route de Toulouse	Commune	790
10	Aménagement d'une voie pour circulation douce le long du chemin du Château d'Eau	Commune	1997
10	Aménagement d'une voie pour circulation douce le long du chemin du Château d'Eau	Commune	728
11	Epaississement de la trame végétale du Binos	Commune	5381
13	Stationnements et aire de jeux	Commune	10137
14	Cheminement doux autour du Lac de la Piche	Commune	8095
15	Piste piétonne / cyclable	Commune	1775
16	Piste piétonne / cyclable	Commune	1815
17	Piste piétonne / cyclable	Commune	935
18	Piste piétonne / cyclable	Commune	386
19	Aire de stationnement	Commune	2779

Liste des principes de voie de circulation à créer (L151-38 du CU)

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Principe de voies de circulation à créer	Commune	17751

0 750 1500 m